

PCS Les Brouzils	III- STRATEGIES D' ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	A- Alerte de la population	

La réglementation impose la rédaction d'un règlement d'alerte qui doit définir les modalités de mises en œuvre des différents moyens d'alerte.

→Se référer au GUIDE « Alerte de la population » pour identifier les moyens d'alerte et remplir cette fiche

I- Moyens d'alerte de la commune

Liste des moyens d'alerte	Moyens d'alerte retenus par la commune	Pour quels risques
Porte-voix, haut parleur, sono	Oui	Se référer aux fiches
Porte à porte par des référents de quartier	Non	idem
Système automate d'appel	Non	idem
Sirène	Oui	idem
Application smartphone	Oui	idem
Accueil téléphonique ou physique à la Mairie	Oui	idem
Affichages à la mairie sur des panneaux digitaux et lumineux	Oui	idem
Médias	Oui	Idem
Application mobile	Oui	Idem

II- Description de la mise en œuvre des moyens d'alerte

Pour chaque moyen d'alerte retenu décrire les modalités pratiques de leurs mises en œuvre.

1-ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE (EMA) : porte-voix, sono.

Porte-voix à disposition Écoles Les Tilleuls.
Sono mobile à disposition Mairie (salle du Conseil).

2- SIRENE

Centre de secours

3- CLOCHES

Exemple 3 tons de 30 secondes

4 PANNEAU LUMINEUX : Mise à jour par secrétariat mairie

5 APPLICATION MOBILE + SITE INTERNET
 Conseiller Communication, secrétariat Mairie.

6 CONTACTS TELEPHONIQUES Couplé par porte à porte si nécessaire (risque canicule et grand froid). Personnes âgées demeurant dans 14 logements "Foyers Soleil" répertoriées en Mairie, EHPAD Le Chêne D'Or, EHPAD Ester Blé, Communautés des Religieuses.

III- Les messages d'alerte

Le message doit comporter les éléments suivants :

- Nature de l'incident ou de la situation,
- Consignes de sécurité à suivre : se référer au DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs);
- Moyens de se tenir informé de l'évolution de la situation.

S'il s'agit d'une évacuation, rappeler les points de rassemblement et que les personnes doivent se munir du minimum d'affaires personnelles dont papiers d'identité, vêtements chauds, traitements médicaux en cours, ...

NB : - le message doit être concis et objectif (ne pas dramatiser la situation pour ne pas créer un effet de panique).

- il doit être validé par le Maire ou son représentant.

🔊 INONDATION

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque d'inondation menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

Une inondation exceptionnelle est attendue.

Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.

🔊 ACCIDENT INDUSTRIEL : FUITE DE GAZ

ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

Un risque menace votre quartier. Une canalisation de Gaz vient de rompre.

Nous vous demandons de rentrer chez vous, de calfeutrer vos issues et de ne pas utiliser de feu.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela devenait nécessaire.

Restez attentifs aux instructions qui vous seront données pour votre sécurité.

PCS Les Brouzils	III- STRATEGIES D' ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	B- Accueil, hébergement, ravitaillement de la population	

→ Se référer au **GUIDE** « **Choix des lieux stratégiques et organisation de l'accueil de la population** » pour remplir cette fiche.

I- Phase d'urgence

1- Description des lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement transitoire

Fonctionnalités	Nom du lieu <i>(Salle polyvalente, salle de sport, gîtes, campings, ...)</i>	Spécificités <i>(superficie, chauffage, sanitaire, capacité, ...)</i>	Ordre de priorité d'ouverture des lieux
Lieux d'accueil de la population (PRV)	-Salle Pastourelle 500m ² -Salle Festivale 150 m ² -Espace Brosilis 800 m ²	Chauffage, sanitaires, cuisine	
Lieu d'hébergement transitoire	-Salle Pastourelle -Salle Festivale -Espace Brosilis 800 m ²	Chauffage, sanitaires, cuisine	
Lieu de ravitaillement <i>(si différent du PRV)</i>	-Salle Pastourelle -Salle Festivale -Espace Brosilis 800 m ²	Chauffage, sanitaires, cuisine	
Poste Médical Avancé (PMA) <i>PMA mis en place par le SDIS pour les blessés</i>	Salle Pastourelle	Chauffage, sanitaires, cuisine	Sur demande des services de secours
Chapelle ardente	Salle omnisports	800 m ² , pas de chauffage, sanitaires et douches.	En cas de plusieurs décès
Centre de Regroupement des Moyens des services de secours (CRM)	Parking Pastourelle	Plus de 50 places	Parking mis a disposition pour les services de secours
Drop Zone (hélicoptère)	Stade de Football	Deux terrains environ 10000M ²	
Poste de Commandement Communal (PCC)	Mairie 250m ²	Chauffage, sanitaires	
Poste de Commandement Communal (PCC2)	Foyer Logement Le Chêne d'Or	Chauffage, sanitaires	
Point sensible / Remarquable	Ecole publique, école privée, Congrégation Religieuses, collège privée NDE, Église.	Chauffage, sanitaires	

→ Se référer à **l'annuaire de crise** « **Lieux d'accueil, d'hébergement et de ravitaillement dans le cadre du PCS** » pour connaître les coordonnées précises de ces lieux.

→ Se référer à la **carte des lieux stratégiques** de la commune en annexe, qui localise ces lieux.

2- Recensement des moyens internes pour assurer l'accueil, le ravitaillement et l'hébergement

→ **Remplir l'annuaire de crise** : recenser tous les **moyens matériels communaux et privés** de la commune pouvant assurer :

- **l'accueil** : chaises, tables, ... ;
- **le ravitaillement** : lieux de stockage des denrées, lieux de confection de repas plus élaborés, moyens de distribution ou d'acheminement des repas (camions frigo) ;
- **l'hébergement** : matelas, couvertures, lits picots, ...

3- Organisation de l'accueil dans les lieux prévus

A compléter si des dispositions ont été planifiées par la commune lors de l'élaboration du PCS.

Missions à minima :

Un recensement de la population doit être effectué lors de leur arrivée et départ dans les lieux d'accueil : La personne en charge de l'accueil doit remplir un tableau spécifique → **Voir en annexe « Accueil de la population : recensement des impliqués ».**

II- Phase post-urgence

Se référer au GUIDE « Choix des lieux stratégiques et organisation de l'accueil de la population » qui liste les missions de la commune en phase post-urgence.

Compléter cette fiche si des dispositions ont été planifiées par la commune lors de l'élaboration du PCS.

III- Lieux d'accueil, de ravitaillement et d'hébergement spécifiquement listés dans les Plans ORSEC départementaux

Nom du Plan ORSEC	Lieu(x) d'accueil/ravitaillement prioritaire(s)	Lieu(x) de stockage	Lieu(x) d'hébergement
Electro-secours	La Pastourelle		
Distribution et stockage des comprimés d'iodure de potassium <i>(Septembre 2012)</i>	La Festivale	Saint Fulgent	
Eau potable <i>(arrêté préfectoral 12/CAB-SIDPC/662 du 21/12/12)</i>	La Pastourelle		
Pollution Maritime (POLMAR) – en cours mise à jour			

PCS Les Brouzils	III- STRATEGIES D’ACTIONS et MOYENS ASSOCIES	Fiche organisation
	C- Sauvegarde de la population	

Complétez cette fiche uniquement si vous avez prévu des mesures spécifiques pour l'évacuation et/ou le confinement

→ Se référer au GUIDE « Sauvegarde de la population » pour compléter cette fiche.

I- Evacuation

Pour quels risques	Incendie de forêt
-----------------------	-------------------

Décrire les mesures déjà prévues ou à mettre en place pour l'organisation d'une évacuation dans la commune :

- Alerter les hameaux concernés (cf. annuaire de crise)
- Alerter site touristique Le Refuge de Grasla
- Point de rassemblement site de la Pastourelle
-
-

→ Se référer à la **carte des lieux stratégiques** de la commune en annexe

II- Confinement

Pour quels risques	
-----------------------	--

Décrire les mesures déjà prévues ou à mettre en place pour l'organisation d'un confinement dans la commune :

-
-
-

→ Se référer à la **carte des lieux stratégiques** de la commune en annexe